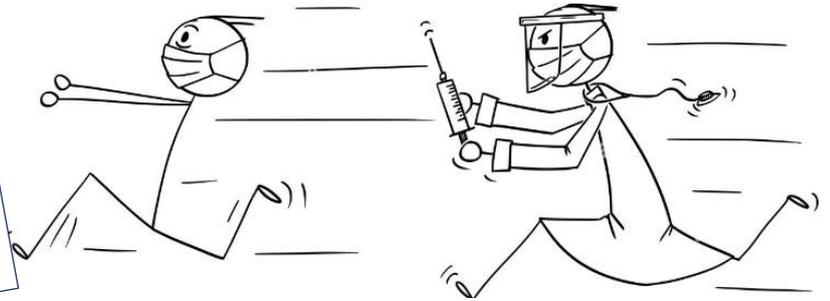




**CE QU'ON NE  
VOUS DIT PAS EN  
MATIÈRE**



## **D'AUGMENTATION DE VOS COTISATIONS MUTUELLES SANTES ET PREVOYANCE.**

Une fois de plus, les tarifs des organismes complémentaires vont être orientés à la hausse l'année prochaine. Dans des proportions qui risquent malheureusement d'être importantes en raison de plusieurs facteurs, pas seulement la forte augmentation des dépenses de santé. Le **SNT Vosges** vous explique pourquoi la facture va être salée en 2024 pour les complémentaires et par extension, pour l'ensemble des assurés, les agents du Départements des Vosges inclus.

---

Les complémentaires santé commencent à annoncer la couleur : les tarifs vont très **nettement augmenter à partir de janvier 2024** pour cause de forte dynamique sur les dépenses de santé, due en partie à une inflation importante et la progression des arrêts de travail, mais aussi en raison de la **politique de santé publique**.

Le **transfert de charges** de l'Assurance Maladie aux organismes complémentaires sera bien plus élevé qu'escompté. La **loi de financement de la Sécurité Sociale** pour l'année 2023 avait prévu un transfert de charges de 150 M€ à compter de cet automne et de 300 M€ en année pleine. Cette somme est revue à la hausse en juin dernier après l'annonce par le Ministère de la Santé de la baisse des remboursements dentaires à partir du 1er octobre 2023. La **hausse du ticket modérateur sur le dentaire** va plomber les comptes des mutuelles et autres organismes complémentaires de quelque 500 M€ en année pleine.

La facture risque pourtant d'être deux fois plus lourde et atteindre le milliard d'euros pour cause d'**autres coûts** à la charge des organismes :

- La **nouvelle convention des médecins** : toutes les consultations sont revalorisées de 1,50€ ; la consultation de médecin généraliste passe ainsi de 25€ à 26,50€ dès cet automne. Le coût pour les mutuelles est estimé à 100 M€.
- L'avenant qui revalorise la **prise en charge des patients à domicile** avec, notamment, l'augmentation de 10% de l'indemnité forfaitaire de déplacement.
- Le déploiement de la **réforme 100% Santé** et son évolution : depuis déjà deux ans, la réforme prévoit un remboursement intégral par la mutuelle santé des prothèses dentaires, des lunettes de correction et des aides auditives après intervention du régime général ; des changements sont prévus à partir de janvier 2024 : le dispositif devrait être étendu aux **prothèses capillaires** et aux **fauteuils roulants**.

## FORTE HAUSSE DES TARIFS DES MUTUELLES EN 2024

Toutes ces nouvelles dépenses à la charge des complémentaires auront inévitablement une **répercussion sur les tarifs**. En mai dernier, le cabinet Facts & Figures avait anticipé une hausse des cotisations de l'ordre de 6% à 8% pour

2024 ; l'augmentation moyenne pourrait s'élever **jusqu'à 10%**. En 2023, les tarifs ont bondi de 7,1% en moyenne.

Les charges qui pèsent sur les mutuelles seront **répercutées** diversement selon les organismes et les contrats. Si un contrat est déficitaire, c'est-à-dire que le montant des prestations versées est supérieur à vos cotisations, et ce, sur plusieurs années, l'assureur peut appliquer une augmentation de la prime du simple fait de la sinistralité. Dans tous les cas, personne n'échappera à l'inflation sur les tarifs.

Sachez que depuis décembre 2020 vous avez le droit de **résilier votre mutuelle à tout moment** après une année de souscription. Selon le principe de [résiliation infra-annuelle](#), vous n'êtes plus tenu par la reconduction tacite qui vous oblige à cotiser une année supplémentaire pour une mutuelle qui ne vous convient pas, si vous êtes passé à côté du délai de résiliation.

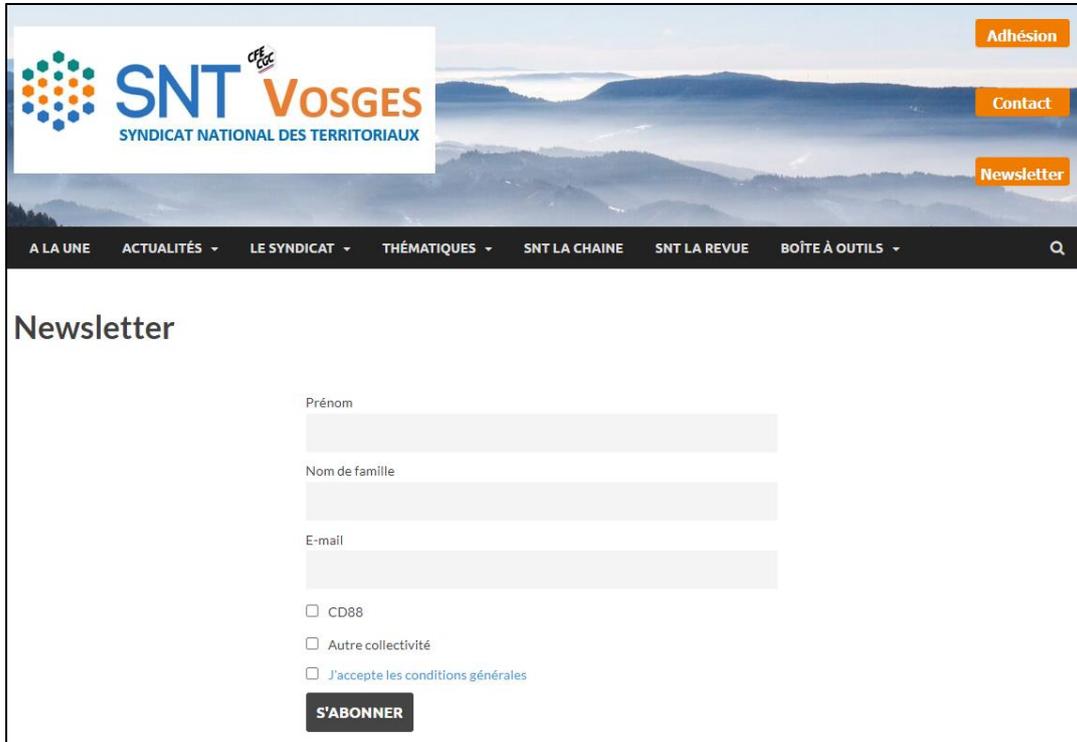
---

## ET AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES ?

Nos contrats n'échapperont pas à ces hausses. Mais la négociation collective sur la PSC va permettre d'amortir ces futures augmentations.

Nous vous informerons dans les prochaines semaines des suites qui seront données à cette annonce des mutuelles.

## Pour rester informé en temps réel abonnez-vous à notre Newsletter !



The screenshot shows the SNT VOSGES website header with navigation links: Adhésion, Contact, and Newsletter. Below the header is a navigation bar with links: A LA UNE, ACTUALITÉS, LE SYNDICAT, THÉMATIQUES, SNT LA CHAÎNE, SNT LA REVUE, BOÎTE À OUTILS, and a search icon. The main content area is titled "Newsletter" and contains a subscription form with the following fields and options:

- Prénom
- Nom de famille
- E-mail
- CD88
- Autre collectivité
- J'accepte les conditions générales
- S'ABONNER**

## Ou encore, partager nos publications avec vos collègues !

**Vos collègues souhaitent s'abonner à notre lettre d'info ?**

Rien de plus simple !  
Partagez le lien ci-dessous :  
[Je m'abonne](#)  
ou demandez-leur de flasher  
le QRcode ci-dessous :



**Vous pouvez, si vous le souhaitez, vous désabonner !**

Cliquez sur le lien ci-dessous :  
[Je me désabonne](#)  
ou en flashant le QRcode ci-dessous :

